



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
19 mars 2009
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2009

26 mai-5 juin 2009, New York

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Rapport annuel de la Directrice exécutive

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport sur les recommandations du Corps
commun d'inspection en 2008**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Conformément à la résolution 59/267 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait la synthèse des observations de la direction au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI). En 2008, le CCI a publié six rapports, dont l'un porte sur une entité spécifique (l'Union postale universelle) et les cinq autres concernent le système des Nations Unies dans son ensemble. Conformément au souhait exprimé par le Conseil d'administration et au souci de simplification et d'harmonisation qui prévaut actuellement dans toute l'Organisation des Nations Unies, le rapport a été établi conjointement par le PNUD et le FNUAP.

Éléments d'une décision

Le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du présent rapport, et en particulier des aspects des rapports du CCI qui présentent un intérêt particulier pour les activités du FNUAP.



I. Aperçu des rapports publiés par le Corps commun d'inspection en 2008

1. Sur les six rapports publiés par le Corps commun d'inspection (CCI) en 2008 (voir la liste des rapports à l'annexe 1), un porte sur une organisation autre que le FNUAP et un autre présente un intérêt pour le PNUD, mais pas pour le FNUAP et pour cette raison les recommandations qui y figurent ne sont pas mentionnées dans le présent rapport.

2. Les quatre rapports du CCI qui intéressent directement le FNUAP comportent une évaluation des Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2008/2); l'Exécution nationale des projets de coopération technique (JIU/REP/2008/4); l'Examen des services d'hébergement informatique dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2008/5); et l'Examen de la gestion des sites Internet dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2008/6).

II. Synthèse et examen des rapports et recommandations du Corps commun d'inspection

3. Le présent chapitre passe en revue les principales recommandations figurant dans les quatre rapports pertinents publiés par le CCI en 2008.

A. Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2008/2)

4. Le rapport procède à une évaluation globale des programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes des Nations Unies, notamment du texte en portant création, des règles, réglementations et pratiques opérationnelles les concernant, ainsi que de leur pertinence, de leur efficacité et de leur impact, et recommande des mesures afin d'en améliorer les conditions des points de vue politique, organisationnel et opérationnel.

5. Le rapport fait neuf recommandations, dont trois à l'intention des organes délibérants, qui doivent les examiner; les six autres recommandations relèvent du FNUAP, qui les accepte.

6. Le FNUAP traite de ces six recommandations par le biais de sa participation au Réseau ressources humaines, qui élaborera un cadre de politique générale harmonisé à l'intention des administrateurs auxiliaires au sein du système des Nations Unies. Le FNUAP recourt déjà à un système d'évaluation et d'amélioration des résultats pour le programme d'administrateurs auxiliaires, y compris ses éléments relatifs à la supervision, la formation et l'apprentissage.

B. Exécution nationale des projets de coopération technique (JIU/REP/2008/4)

7. Le rapport examine l'évolution de l'exécution nationale (NEX) et le recensement et la diffusion des enseignements et des meilleures pratiques issus de

cette expérience, ainsi que des questions connexes touchant notamment le suivi et l'évaluation.

8. Le rapport fait 11 recommandations : cinq à l'intention des organes délibérants, qui doivent les examiner; les six autres recommandations relèvent du FNUAP, qui les accepte.

9. Le FNUAP, tout comme le PNUD et d'autres organismes, procède depuis plusieurs années à une harmonisation de la terminologie et des directives, et poursuivra cette action en vue de simplifier et de clarifier davantage la terminologie et les directives régissant l'exécution nationale, comme le recommande le CCI dans son rapport.

10. Comme il est noté dans le rapport du CCI, la valeur des ressources du FNUAP fournies par l'intermédiaire de l'exécution nationale a augmenté dans toutes les régions au cours de la période considérée. La poursuite par le FNUAP de son investissement dans le renforcement des capacités est perçue comme un élément fondamental de la croissance dans la part des ressources et l'efficacité des activités qui en résulte grâce à la mise en œuvre de l'exécution nationale.

C. Examen des services d'hébergement informatique dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2008/5)

11. Le rapport fournit aux organes directeurs et aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies une étude comparative des principaux services d'hébergement informatique et définit les pratiques optimales auxquelles recourent ces organismes. Les inspecteurs du CCI sont d'avis qu'en matière d'hébergement, les décisions doivent être fondées sur trois grands facteurs, à savoir la situation organisationnelle et les nécessités du fonctionnement, la gouvernance informatique, et la stratégie des technologies de l'information et des communications (TIC); et la réalisation d'une analyse coûts-avantages pour chaque service de TIC.

12. Le rapport fait sept recommandations : une à l'intention des organes délibérants, qui doivent l'examiner; les six autres relèvent du FNUAP, qui les accepte.

13. Le progiciel de gestion intégré du FNUAP est conjointement hébergé par le PNUD, et le Fonds se félicite que les inspecteurs du CCI aient conclu que cela représentait une pratique optimale en matière de gouvernance. Le FNUAP appuie le renforcement de l'analyse coûts-avantages afin de déterminer quelles sont les meilleures options pour héberger les services d'informatique à l'appui de l'action menée par les organismes des Nations Unies.

D. Examen de la gestion des sites Internet dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2008/6)

14. Le rapport évalue l'efficacité de l'utilisation des sites Internet en tant qu'outil de communication pour la diffusion des informations. Le rapport souligne l'importance des questions connexes telles que le système de gestion des contenus, les accessibilités et le multilinguisme.

15. Le rapport fait huit recommandations : deux à l'intention des organes délibérants, qui doivent les examiner; les six autres relèvent du FNUAP, qui les accepte.

16. La stratégie du FNUAP en matière de sites Web et d'élaboration des politiques continue d'évoluer, et la participation aux efforts à l'échelle du système des Nations Unies visant à trouver des solutions et à harmoniser les politiques fera avancer les propres efforts du Fonds. Le FNUAP appuie les mesures visant à améliorer l'aide fournie au multilinguisme par le système de gestion des contenus, qui est essentiel aux travaux des organismes des Nations Unies.

III. État d'application par le FNUAP des recommandations publiées par le Corps commun d'inspection en 2006-2007

17. Conformément à la résolution 60/258 par laquelle l'Assemblée générale lui demandait d'améliorer le dialogue avec les organismes participants et de renforcer ainsi le suivi de l'application de ses recommandations, le Corps commun d'inspection a demandé au PNUD et au FNUAP de fournir des informations sur la suite donnée aux recommandations publiées en 2005, 2006 et 2007. On trouvera dans les annexes 3, 4 et 5 la liste des 12 rapports du CCI publiés durant la période 2005-2007, et figurant dans l'étude de suivi de 2008.

18. Des 114 recommandations faites par le CCI en 2005-2007, 78 s'adressaient directement aux fonds et programmes et intéressaient donc le FNUAP. Parmi celles qui intéressaient le FNUAP et que cet organisme a acceptées, toutes ont été appliquées ou sont en cours d'application. Les autres recommandations s'adressent directement à l'Assemblée générale, au Secrétaire général ou aux organes délibérants.

Annexe 1

Rapports publiés par le Corps commun d'inspection en 2008

<i>Cote</i>	<i>Titre du rapport</i>	<i>Nombre total de recommandations formulées dans le rapport</i>	<i>Recommandations concernant le FNUAP</i>	<i>Recommandations adressées au Conseil d'administration</i>
JIU/REP/2008/1	Examen de la gestion et de l'administration de l'Union postale universelle (UPU)	12	0	n.c.
JIU/REP/2008/2	Programmes d'administrateurs auxiliaires et d'experts associés au sein des organismes des Nations Unies	9	6	n.c.
JIU/REP/2008/3	Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies	12	0	n.c.
JIU/REP/2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	11	6	1
JIU/REP/2008/5	Services d'hébergement informatique dans les organismes du système des Nations Unies	6	5	1
JIU/REP/2008/6	Étude sur la gestion des sites Web (Internet) des organismes des Nations Unies	8	6	2
Nombre total des recommandations formulées par le CCI en 2008		58	23	4

Annexe 2

Recommandations formulées par le CCI en 2008 pour examen par le Conseil d'administration

Recommandation

Observations de la direction du FNUAP

JIU/REP/2008/4 : Exécution nationale des projets de coopération technique

N° 4 : L'Assemblée générale et les organes délibérants des organismes correspondants devraient demander à nouveau aux donateurs de verser des contributions extrabudgétaires moins assorties de conditions, s'agissant en particulier de celles qui financent l'exécution nationale (NEX), en vue de réaliser les priorités des pays bénéficiaires et d'instaurer plus de souplesse, de prévisibilité et d'équilibre géographique dans les dépenses consacrées à la NEX.

Le FNUAP est favorable à l'idée de réduire le caractère conditionnel de l'aide, mais respecte le fait que les donateurs veulent aider certaines zones, certaines régions ou certains pays.

JIU/REP/2008/5 : Services d'hébergement informatique dans les organismes du système des Nations Unies

N° 6 : Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de rendre compte à la session suivante de l'application des recommandations figurant dans le rapport, en particulier celles qui visent à déterminer des méthodes communes pour le calcul des coûts/dépenses liés aux technologies de l'information et des communications et à envisager des solutions d'hébergement en vue de réaliser des économies d'échelle.

Les dispositions prises par la direction en réponse aux recommandations formulées par le CCI sont décrites au paragraphe 13 du rapport.

JIU/REP/2008/6 : Étude sur la gestion des sites Web (Internet) des organismes des Nations Unies

N° 6 : a) Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient établir un comité spécial chargé de l'application du multilinguisme sur les sites Web de ces organismes; b) Les organes directeurs examineront le rapport que le comité spécial soumettra sur les mesures visant à atteindre la parité linguistique sur les sites Web et les incidences financières de ces mesures et prendront les dispositions appropriées.

Le site Web du FNUAP peut être consulté en anglais, en espagnol et en français.

N° 8 : Les organes directeurs des organismes des Nations Unies devraient demander aux chefs de secrétariat de rendre compte à la session suivante de l'application des recommandations figurant dans le rapport et soumises auxdits chefs, en particulier celles qui visent à modifier la gouvernance des sites Web, à actualiser les stratégies et les politiques Web et à appliquer le multilinguisme.

Les dispositions prises par la direction en réponse aux recommandations du CCI sont décrites au paragraphe 16 du présent rapport.

Annexe 3

État d'application des recommandations formulées par le CCI en 2007

<i>Cote</i>	<i>Titre du rapport</i>	<i>Nombre total de recommandations formulées dans le rapport</i>	<i>Recommandations concernant le FNUAP</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations appliquées partiellement</i>
JIU/REP/2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies : incidences sur l'exécution des programmes et les stratégies de mobilisation de ressources	7	6	3	3
JIU/REP/2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	7	2	2	n.c.
JIU/REP/2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	8	4	3	1
JIU/REP/2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	5	2	1	1
JIU/REP/2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	8	8	2	6
JIU/REP/2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement : combattre le VIH/sida	11	7	7	n.c.

Annexe 4

État d'application des recommandations formulées par le CCI en 2006

<i>Cote</i>	<i>Titre du rapport</i>	<i>Nombre total de recommandations formulées dans le rapport</i>	<i>Recommandations concernant le FNUAP</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations appliquées partiellement</i>
JIU/REP/2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	17	10	9	1
JIU/REP/2006/4	Deuxième examen de l'application des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies : fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes	10	0	n.c.	n.c.

Annexe 5

État d'application des recommandations formulées par le CCI en 2005

<i>Cote</i>	<i>Titre du rapport</i>	<i>Nombre total de recommandations formulées dans le rapport</i>	<i>Recommandations concernant le FNUAP</i>	<i>Recommandations appliquées</i>	<i>Recommandations appliquées partiellement</i>
JIU/REP/2005/2	Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies dans les pays (deuxième partie)	17	6	6	n.c.
JIU/REP/2005/3	Politiques des organismes du système des Nations Unies pour l'utilisation des logiciels libres dans les secrétariats	6	0	n.c.	n.c.
JIU/REP/2005/7	Politiques des organismes du système des Nations Unies pour l'utilisation des logiciels libres aux fins du développement	4	0	n.c.	n.c.
JIU/REP/2005/8	Autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	10	10	10	n.c.